

n°24/17/pdt

Le Président,

Vu le code de justice administrative ;

Vu le décret n°91-1266 du 19 décembre 1991 portant application de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique et notamment ses articles 111 et 112 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Délégation est donnée à compter du 1^{er} mai 2024 aux magistrats dont les noms suivent pour signer les décisions prévues à l'article 111 du décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991 :

- Yann Livenais, premier vice-président ;
- Marc Paganel, vice-président ;
- Benoît Chevaldonnet, vice-président ;
- Jean-Michel Riou, vice-président ;
- Anne-Marie Leguin-Lecommandoux, vice-présidente ;
- Olivier Lemaire, vice-président ;
- Jeannette Féménia, vice-présidente ;
- Xavier Fabre, vice-président ;
- Jimmy Robbe, vice-président ;
- Sylvie Stefanczyk, vice-présidente.

Article 2 : La présente décision sera affichée dans les locaux du tribunal et publiée sur le site internet de la juridiction.

Lille, le 2 mai 2024



Éric KOLBERT